

PRIX WILLIE-LIRETTE 2007

Date limite – 27 juillet 2007

Depuis deux ans, l'Association veut reconnaître le travail exemplaire d'un de ses membres. La première année, le prix fut décerné à Madame Gemma Caron et l'année dernière, celui-ci fut décerné à Monsieur Martin J. Léger. Nous sollicitons des candidatures pour notre troisième année. Vous trouverez dans ce qui suit les informations nécessaires.

PRIX WILLIE-LIRETTE

DESCRIPTION : *Le prix Willie-Lirette a été créé en reconnaissance des nombreux services que celui-ci a rendu à la société en général, tant au niveau fédéral, provincial et régional. Grâce à Monsieur Lirette, les aînées et aînés du Nouveau-Brunswick possèdent une association (AAFANB) dont il est le président fondateur.*

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au Prix Willie-Lirette, les candidats et candidates doivent répondre à au moins trois des conditions suivantes :

- Être membre de ladite association (ce critère est obligatoire);
- Avoir travaillé à l'avancement de la cause des aînées et aînés;
- Avoir œuvré au sein d'organismes pour améliorer le mieux-être des aînées et aînés;
- Avoir été membre de divers organismes d'expression française;
- Avoir fait preuve de leadership.

PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

La présentation des candidatures devra comprendre un curriculum vitae détaillé, accompagné de deux lettres d'appui et être envoyé au bureau au plus tard le 27 juillet 2007.

ÉVALUATION DES DEMANDES

Un comité de sélection composé de trois(3) personnes fera l'évaluation des candidatures reçues et choisira le/la récipiendaire. Cette personne sera avisée trois (3) semaines précédant l'Assemblée générale annuelle de l'Association (AAFANB) où le prix lui sera décerné. L'Association (AAFANB) assumera les frais du prix offert, ainsi que l'inscription à l'AGA, le logement, le déplacement du/de la récipiendaire ainsi que ceux de son conjoint/conjointe. Une photo souvenir leur sera envoyée.

Le prix de reconnaissance sera sous forme d'un trophée représentant le logo de l'Association accompagné d'un certificat.

MÉTHODE DE PRÉSENTATION LORS DE LA REMISE DU PRIX

La présentation ne devrait pas dépasser une feuille de 8½ x 11 pouces à double interligne et faire parvenir celle-ci au président au 7, rue Beau-Rivage, Richibouctou, NB, E4W 3W4 au moins deux semaines avant la tenue de l'AGA. Procurer au/à la récipiendaire quelques instants pour s'adresser aux convives. Son propos se limitera à la moitié d'une feuille 8½ x 11 pouces à double interligne.